



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 03 DECEMBRE 2019**

Secrétaire de séance : Daniel Vermare

Excusés : Benoît Blanc, Alain Chaussende, Jean-Paul Ducreux, Cyril Perrasse, Baptiste Marjollet

### **► Validation du compte- rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 octobre 2019 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

### **► Compte-rendu des délégations du Maire :**

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise Bief pour la fixation de la porte arrière du plateau du camion pour un montant de 498,00 € TTC.

### **► Fournil communal : avis / transfert droit au bail et autorisation de signature au maire :**

Monsieur le Maire rappelle la décision de Paul Court de transférer son droit au bail (départ en retraite) à Sébastien Aubanel. Suite à de nombreux échanges avec le notaire et les boulangers du Fournil, il s'avère que la solution du transfert n'est peut-être pas la meilleure pour toutes les parties.

Une rencontre avec le notaire pour une analyse plus approfondie des possibilités est prévue.

Quelque soit la solution retenue (transfert à Sébastien Aubanel ou rupture du bail en cours et nouvelle rédaction au profit de tous les boulangers), le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable, pour permettre, tout naturellement, la poursuite de l'activité. Si la décision retenue est celle d'un nouveau bail, le Conseil Municipal devra entériner cette décision et autoriser la signature du Maire.

### **► Assainissement collectif : transfert compétence / CCMDL (convention de mise à disposition, contribution financière / réseau unitaire, tableau prévisionnel d'évolution des tarifs, etc...) :**

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la compétence assainissement collectif au 1er janvier 2020 et informe, que la CCMDL a décidé d'une prise de compétence progressive, pour assurer une continuité de services, en s'appuyant sur les moyens humains et matériels des communes, dans la mesure où ces moyens sont nécessaires à l'exercice de la compétence. Pour se faire, Monsieur le Maire fait lecture d'une convention de mise à disposition de services communaux (personnel et matériels) au profit de la CCMDL, qui vient préciser les conditions et les modalités (notamment financière) de cette mise à disposition.

Après débat, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette convention.

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle que la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines continuera de relever des communes membres de la CCMDL. L'état des lieux des services d'assainissement collectif a recensé la présence de réseaux unitaires. (est considéré comme un réseau unitaire, un réseau évacuant dans les mêmes canalisations les eaux usées et les eaux pluviales urbaines). Dès lors qu'ils sont communs à deux services publics distincts, se pose la question du financement de l'exploitation et des investissements sur ces réseaux unitaires. En réponse, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision de mise en place d'une contribution annuelle du budget général de fonctionnement de la commune vers le budget annexe d'assainissement collectif de la CCMDL à hauteur de 150 €/km. Ce qui représente un montant de 427,50 €, pour 2.850 kms de réseau.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette contribution.

Par ailleurs, Monsieur le Maire présente l'évolution des tarifs sur une période de 6 ans, au titre de l'harmonisation des redevances des usagers du service sur tout le territoire. Pour les usagers de la commune, la redevance, pour la part variable, passera de 1,00 €/m3 à 2,19 €/m3.

► **Décisions modificatives / Budget Assainissement -section investissement (frais d'études) :**

Le Conseil Municipal, sur propositions de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits nécessaires afin d'intégrer les frais d'études (imputation du compte 203) qui ont été suivis de réalisation, au compte d'investissement concerné du budget assainissement., à savoir :

<b><u>Recettes :</u></b>	
- Compte 203 (chapitre 041)	5 892 €
<b><u>Dépenses :</u></b>	
- Compte 2158 (chapitre 041)	5 892 €

► **Décisions modificatives / Budget Principal -section investissement- :**

Le Conseil Municipal, sur propositions de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits nécessaires au paiement et à la régularisation de certaines dépenses sur le budget principal avant la fin de l'année 2019 et dont le détail figure ci-dessous :

**Salle des sociétés :**

<b><u>Dépenses :</u></b>	
- Compte 020 ( dépenses imprévues) :	- 1 000,00 €
<b><u>Recettes :</u></b>	
- Compte 21318 Opération n° 58	+ 1 000,00 €

**Stèle d'exposition du coq du monument aux morts :**

<b><u>Dépenses :</u></b>	
- Compte : 2135 Opération n° 64	- 6 000,00 €
<b><u>Recettes :</u></b>	
- Compte : 2181 Opération n° 66 (nouvelle opération)	+ 6 000,00 €

► **Budget Lotissement : proposition de clôture (absence d'opérations) :**

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune opération n'a été effectuée dans le budget Lotissement. Etant donné le report du projet à une date ultérieure, il est proposé de clôturer ce budget au 31 décembre 2019. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► **Ressources humaines : régularisation des éléments de paye d'un adjoint administratif :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de supprimer une partie des éléments de paye d'un agent, qui était auparavant honoré par des I.H.T.S (indemnités horaires pour travaux supplémentaires) et qui ne sont plus admises par la Trésorerie, pour des agents à temps non complet. En compensation, il est proposé que ces indemnités soient remplacées par des I.E.M.P (indemnités d'exercice de missions des Préfectures). Il précise que cette modification n'entraîne pas de charges de personnel supplémentaires. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

► **Convention de déneigement (hiver 2019/2020) : actualisation du tarif des prestations :**

Daniel Vermare, adjoint en charge de la voirie, rappelle qu'une convention a été signée entre la Mairie et Mr Edouard Notin, pour réaliser des travaux de déneigement sur le territoire communal. Compte tenu de la variation des indices de revalorisation, qui ont été prévus et définis antérieurement, la commission voirie propose une augmentation du tarif de cette convention, pour passer le coût horaire de 55,50 à 56,50 €HT, soit 1,78%. Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

► **Fixation du prix des repas / cantine :**

*Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.*

► **Fixation du forfait communal et convention OGEC (année scolaire 2019/2020) :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention annuelle établie entre l'OGEC et la Mairie. Cette convention a pour but de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement de l'école. Après présentation du budget prévisionnel et de la demande de subvention transmise par l'OGEC, Monsieur le Maire ouvre le débat et demande à l'assemblée de se prononcer afin de fixer le forfait communal. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte de fixer le forfait communal, pour l'année scolaire 2019/2020, à 565,00 € par enfant. Ce qui représente un montant de subvention annuelle de 39 550,00 € pour 70 élèves présents à la rentrée.

► **Fixation des tarifs de location des salles au 01/01/2020 :**

En préambule à la fixation des tarifs de location de 2020, Monsieur le Maire soumet une demande de réduction exceptionnelle du tarif de location de la salle polyvalente pour le bal du 19 octobre 2019 de la Maison des Jeunes, en raison d'une faible participation. La réduction proposée est de 112 €, soit un tarif de location de 245,00 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Constatant l'évolution des indices du coût de la construction, Monsieur le Maire propose ensuite d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente, de la salle de la cantine et de la salle de cinéma et de redéfinir le tarif de location de la salle polyvalente pour les bals publics et de créer un tarif de location pour la Maison des Associations pour des activités à caractère commercial (formations, réunions).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs 2020 présentés ci-dessous.

	<b>Tarifs 2020</b>
<b>Salle de la cantine</b>	90 €
<b>Supplément pour utilisation le lendemain</b>	45 €
<b>Salle de cinéma</b>	63 €
<b>Supplément pour utilisation le lendemain</b>	32 €
<b>Maison des Associations : une journée</b>	25 €
<b>Maison des Associations : une demi-journée</b>	12,50 €

	<b>Associations communales</b>	<b>Particuliers de la Commune</b>	<b>Personnes de l'extérieur</b>	<b>Jeunes de la Commune 18 – 20 ans</b>
<b>Location de la salle polyvalente pour les bals publics payants</b>	267 €	Non louée	Non louée	Non louée
<b>Location de la salle polyvalente seule avec utilisation du frigo</b>	63 €	163 €	252 €	78 €
<b>Location de la salle polyvalente avec la cuisine (+ une recharge de gaz)</b>	63 €	252 €	383 €	126 €

Le supplément de tarif pour l'utilisation de la salle polyvalente jusqu'au lendemain est de 126 €. Le montant de la caution reste fixé à 200 €.



**► Fixation des tarifs de concession cimetière au 01/01/2020 (tombes, columbarium) :**

Constatant l'évolution des indices du coût de la construction (+ 2,87 %) et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'une hausse limitée à 1,5 % des tarifs des concessions trentenaires au cimetière qui seront applicables à compter du 01/01/2020.

<b>Columbarium</b>	<b>Achat</b>
Case funéraire trentenaire (2 personnes)	421 €
Jardin du souvenir (dispersion des cendres)	127 €

	<b>Achat</b>	<b>Renouvellement</b>
Concession simple	637 €	183 €
Concession double	901 €	305 €
Concession simple avec ré hausse	741 €	183 €
Concession double avec ré hausse	1 045 €	305 €

**► Aides aux activités CCMDL (animations sportives, centre de loisirs, etc...) :**

Monsieur le Maire propose, comme les années précédentes, de verser une aide d'un montant de 30 % du montant total annuel payé par les familles dans la limite de 60 € par an et par enfant participant aux animations organisées par la CCMDL durant l'année 2020. La date limite de la demande annuelle d'aide est fixée au 31 mars de l'année n+1, sur présentation des attestations de présence et des factures payées sur l'ensemble de l'année.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

**► Fiscalisation des contributions syndicales 2020 (SYDER, SIEMLY, SIVOS) :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la participation communale au SIVOS du collège de Sainte Foy l'Argentière d'un montant de 150,30 € pour l'année 2020, soit assurée comme par le passé, par recouvrement direct sur les contribuables.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Maire informe les élus du montant de la contribution au Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY) qui s'élève à 1 894,17 € pour l'année 2020, soit 3,09 € par habitant (3,06 € en 2019). Comme pour les années antérieures, il propose que cette participation soit assurée par recouvrement direct sur les contribuables.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

En l'absence des montants relatifs au Syndicat Intercommunal d'Electricité (pour l'éclairage public et, le conseil en énergie partagé), la décision concernant le SYDER est reportée à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

**► Cour mairie (accès et parking) : examen et validation des plans :**

Pour faire suite à une visite sur le terrain, avec la commission urbanisme, et à la demande de Monsieur le Maire, Florent Imbert nous présente le travail réalisé conjointement avec Alain Chaussende, pour la réalisation d'un accès et d'un parking de 17 places.

Au terme de cette présentation, le Conseil Municipal valide les plans, le détail des travaux proposés (avec des options) et demande l'écriture d'un cahier des charges, afin de consulter des entreprises pour réaliser ces travaux, au plus vite. Au vu des montants, il ne serait pas nécessaire d'ouvrir une procédure de marché public.

## ► **Informations et questions diverses :**

- Révision simplifiée PLU : Michel Rampon informe que la procédure d'enquête publique a débuté ce jour, sur la période du mardi 3 décembre 2019 au vendredi 7 janvier 2020.
- Vente Maison Dupeuble : La promesse de vente étant arrivée à son terme le 31 juillet 2019, et sans nouvelles du potentiel acquéreur, une rencontre est programmée le 12 décembre avec le notaire afin de définir les conditions d'annulation de la promesse de vente.
- Bar-restaurant : Monsieur le Maire informe que l'annonce pour la reprise du bar-restaurant a été publiée. Des candidatures ont été reçues. Une réunion est programmée avec le comité de pilotage le 16 décembre.

Concernant la demande de subvention à la région, nous sommes toujours en attente de la décision. Après contact avec la région, le dossier sera traité à la commission permanente du 20 décembre. Un arrêté de subvention est attendu pour le début de l'année 2020.

Concernant la demande de subvention LEADER (service de proximité), le comité de pilotage de la CCMDL, qui choisit les dossiers présentés à l'Europe, n'a pas donné une suite favorable (car notre projet n'était pas réalisable rapidement), mais en nous précisant qu'une nouvelle demande pourra être réexaminée sur les crédits 2020.

- Appartement de la Cure : Monsieur le Maire nous fait part d'un nouveau bail de location conclu à compter du 1er décembre 2019.
- Bibliothèque municipale : Monsieur le Maire informe d'un changement de responsable (suite au départ de Claire Mure). Le groupe bibliothèque a désigné 2 co-responsables, à savoir : Arlette Vermare et Marie-Jo Dubessy.